



Abus au crédit a la consommation

Par **gta**, le **07/02/2011** à **23:03**

Bonjour,

j'ai un crédit a la consommation depuis 1999 je suis en invalidité 2eme catégorie depuis le 1.05.2007.et en plus licencié pour inaptitude. j'ai averti mon assurance qui ma pris en charge la totalité du crédit .

mon agence de recouvrement me réclame la dernière échéance
doit,j la régler ou pas ?

merci

Par **chaber**, le **08/02/2011** à **07:31**

Bonjour

Selon les contrats la prise en charge des mensualités par l'assurance peut être limitée dans le temps et il est possible que cette seule mensualité réclamée soit hors délai d'assurance.

Il faut relire les conditions du contrat pour connaître cette limitation s'il y a lieu.

Vous avez du recevoir du courrier de l'assureur concernant la prise en charge, notamment sur les dates d'échéance de votre prêt réglées.

Toutes vos échéances avant la prise en charge ont-elles été réglées? car il existe souvent une franchise (d'1 ou 3 mois)

La date de votre consolidation a pu intervenir avant l'extinction du prêt